

**Comité paritaire de l'entretien
d'édifices publics**

**États financiers
au 31 décembre 2025**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Produits et charges	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 14
Annexes	15 - 16



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

Aux administrateurs de
Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics

T 514 878-2691

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics (ci-après « le Comité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025 et les états des produits et charges, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Comité au 31 décembre 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Comité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Comité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Comité ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Comité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Comité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Comité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Comité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 25 mars 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A127023

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics

Produits et charges

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Produits		
Cotisations patronales et ouvrières	5 002 473	4 808 647
Amendes et pénalités	56 244	93 809
Intérêts	300 811	587 602
	<u>5 359 528</u>	<u>5 490 058</u>
Charges		
Administration générale (annexe A)	3 564 498	3 530 786
Administration du décret – inspection (annexe B)	1 275 092	1 196 410
Administration de la propriété (annexe C)	268 378	247 840
Membres du Comité (annexe D)	22 295	20 562
	<u>5 130 263</u>	<u>4 995 598</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>229 265</u>	<u>494 460</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers et la note 3 fournit d'autres informations sur les produits et charges.

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

	2025						2024
	Grevé d'affectations d'origine interne						
	Investi en immobilisations	Non grevé d'affectations	Intégration de l'IA aux services	Entretien du bâtiment (a)	Sécurité informatique	Aménagement intérieur	Total
	\$	\$		\$	\$	\$	\$
Solde au début	2 773 769	3 968 266		100 000		78 000	6 920 035
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(252 820)	482 085					229 265
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	90 224	(90 224)					
Autres virements		(238 000)	250 000	20 000	25 000	(57 000)	
Solde à la fin	2 611 173	4 122 127	250 000	120 000	25 000	21 000	7 149 300
							6 920 035

(a) Conformément à la décision du conseil d'administration, un montant de 20 000 \$ est versé annuellement à titre de réserve pour l'entretien du bâtiment.

L'actif net grevé d'affectations d'origine interne est affecté au moyen de résolutions du conseil d'administration.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	229 265	494 460
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	146 514	123 587
Amortissement des actifs incorporels	106 306	71 077
Produits d'intérêts réinvestis		(467 490)
	<u>482 085</u>	<u>221 634</u>
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	469	(55 571)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>482 554</u>	<u>166 063</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette de l'encaisse en fidéicommiss	(413 666)	(21 446)
Dépôts à terme		(839 359)
Encaissement de dépôts à terme	525 550	1 054 404
Dépôts à terme en fidéicommiss	(1 600 707)	(2 100 498)
Encaissements de dépôts à terme en fidéicommiss	3 108 771	2 254 037
Immobilisations corporelles	(91 143)	(100 879)
Actifs incorporels		(12 818)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>1 528 805</u>	<u>233 441</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des dus aux employés assujettis (réclamations)	(322 345)	(121 805)
Variation nette des sommes perçues pour le régime de retraite collectif	(770 131)	(29 979)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(1 092 476)</u>	<u>(151 784)</u>
Augmentation nette de l'encaisse	918 883	247 720
Encaisse au début	3 000 108	2 752 388
Encaisse à la fin	<u>3 918 991</u>	<u>3 000 108</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics

Situation financière

au 31 décembre 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	3 918 991	3 000 108
Encaisse en fidéicommiss (note 7)	1 246 417	832 751
Dépôts à terme en fidéicommiss (note 7)	1 600 708	3 108 771
Cotisations à recevoir	817 460	795 797
Autre actif	19 118	
Intérêts courus à recevoir	22 193	62 259
Frais payés d'avance	43 985	40 440
	<u>7 668 872</u>	<u>7 840 126</u>
Long terme		
Dépôts à terme	313 808	839 358
Dépôts à terme en fidéicommiss (note 7)	600 102	600 102
Immobilisations corporelles (note 4)	2 377 281	2 433 571
Actifs incorporels (note 5)	233 893	340 199
	<u>11 193 956</u>	<u>12 053 356</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 6)	967 939	964 129
Sommes à remettre (note 7)		
Dus aux employés assujettis (réclamations)	150 623	472 968
Sommes perçues pour le régime de retraite collectif	2 926 093	3 696 224
	<u>3 076 716</u>	<u>4 169 192</u>
	<u>4 044 655</u>	<u>5 133 321</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	2 611 173	2 773 769
Non grevé d'affectations	4 122 127	3 968 266
Grevé d'affectations d'origine interne	416 000	178 000
	<u>7 149 300</u>	<u>6 920 035</u>
	<u>11 193 955</u>	<u>12 053 356</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le comité,

Administrateur

Administrateur

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DU COMITÉ

Le Comité, constitué en vertu de la *Loi sur les décrets de convention collective* (Québec), est chargé de surveiller et d'assurer l'observation du décret relatif au personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Montréal. Le Comité est exempté d'impôts au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers du Comité sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction du Comité doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Comité pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers du Comité provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec le Comité qu'en leur qualité d'employés de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate de ces employés) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et les passifs financiers du Comité provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Comité provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, le Comité détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si le Comité détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée à l'état des résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des produits

Les produits de cotisations patronales et ouvrières sont constatés selon les déclarations mensuelles des employeurs et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits d'amendes et de pénalités sont constatés lorsqu'une entente avec les employeurs concernés a été conclue et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Comité est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Encaisse en fidéicommiss et dépôts à terme en fidéicommiss

L'encaisse en fidéicommiss et les dépôts à terme en fidéicommiss ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie parce qu'ils ne peuvent pas être utilisés pour les opérations courantes du Comité.

L'encaisse en fidéicommiss et les dépôts à terme en fidéicommiss sont utilisés exclusivement pour remettre les sommes perçues pour le régime de retraite collectif à l'institution financière qui gère le régime de retraite collectif et pour remettre les dus aux employés assujettis (réclamations) ou au ministère du Revenu (Registre des biens non réclamés).

Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels acquis sont comptabilisés au coût.

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, le taux annuel et les périodes qui suivent :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux et périodes</u>
Bâtiment	Linéaire	40 ans
Toiture	Linéaire	20 ans
Ameublement et équipement de bureau	Dégressif	20 %
Aménagement et agencements	Linéaire	10 ans
Équipement informatique	Linéaire	3 ans
Logiciels	Linéaire	5 et 10 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des produits et charges et ne peut pas faire l'objet de reprises.

3 - INFORMATIONS SUR LES PRODUITS ET CHARGES

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	146 514	123 587
Amortissement des actifs incorporels	106 306	71 077

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>2025</u> <u>Valeur comptable nette</u>
	\$	\$	\$
Terrain	229 932		229 932
Bâtiment	2 801 787	829 486	1 972 301
Toiture	48 606	25 518	23 088
Ameublement et équipement de bureau	717 719	663 779	53 940
Aménagement et agencements	51 786	4 182	47 604
Équipement informatique	744 313	693 897	50 416
	<u>4 594 143</u>	<u>2 216 862</u>	<u>2 377 281</u>

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

			2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrain	229 932		229 932
Bâtiment	2 801 787	759 441	2 042 346
Toiture	48 606	23 087	25 519
Ameublement et équipement de bureau	710 358	632 089	78 269
Équipement informatique	713 236	655 731	57 505
	<u>4 503 919</u>	<u>2 070 348</u>	<u>2 433 571</u>

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, le Comité a acquis de l'ameublement, de l'équipement de bureau, de l'équipement informatique, de l'aménagement et des agencements dont un montant de 918 \$ est inclus dans les comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement au 31 décembre 2024.

5 - ACTIFS INCORPORELS

	2025		2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Logiciels	<u>531 530</u>	<u>297 637</u>	<u>233 893</u>
			<u>340 199</u>

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

Les sommes à remettre à l'État totalisent 54 091 \$ au 31 décembre 2025 (54 148 \$ au 31 décembre 2024).

Un montant de 15 000 \$ est disponible sous forme de cartes de crédit portant intérêt au taux de 12,95 %. Au 31 décembre 2025, le montant utilisé est de 2 273 \$.

7 - SOMMES À REMETTRE

Les sommes à remettre sont constituées de montants dus aux employés assujettis (réclamations) et de sommes perçues pour le régime de retraite collectif auprès des employeurs en vertu du décret relatif au personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Montréal.

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

7 - SOMMES À REMETTRE (suite)

Le Comité a déposé les sommes perçues pour le régime de retraite dans un compte en fidéicommiss et a acquis des dépôts à terme en fidéicommiss auprès d'une institution financière pour la période transitoire nécessaire au traitement des réclamations auprès des employeurs, au traitement des rapports mensuels des employeurs ou pour l'obtention des informations nécessaires à l'ouverture des comptes du régime de retraite collectif du personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Montréal. Les sommes sont par la suite soit remises aux employés, soit transférées à l'institution financière responsable de la gestion du régime de retraite collectif ou au ministère du Revenu (Registre des biens non réclamés).

Les montants sont les suivants :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Actif		
Encaisse en fidéicommiss	1 246 417	832 751
Dépôts à terme en fidéicommiss	<u>2 200 810</u>	<u>3 708 873</u>
	<u>3 447 227</u>	<u>4 541 624</u>
Passif		
Dus aux employés assujettis (réclamations)	150 623	472 968
Sommes perçues pour le régime de retraite collectif	<u>2 926 093</u>	<u>3 696 224</u>
	<u>3 076 716</u>	<u>4 169 192</u>
Encaisse excédentaire en fidéicommiss (qui compense l'excédent des passifs sur les actifs)	<u>370 511</u>	<u>372 432</u>

Les montants en fidéicommiss ne sont pas égaux au total des montants dus aux employés assujettis (réclamations) et des sommes perçues pour le régime de retraite collectif, en raison du dépôt transitoire de certaines sommes dans le compte d'encaisse transitoire du Comité jusqu'au traitement des rapports mensuels des employeurs ou jusqu'au traitement des réclamations auprès des employeurs par le Comité.

8 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

Le Comité est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. Le Comité a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les cotisations à recevoir et les intérêts courus à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour le Comité.

Risque de marché

Les instruments financiers du Comité l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement.

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

8 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le Comité est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Certains dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Comité au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

D'autres dépôts à terme portent intérêt à taux variable et exposent donc le Comité à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Comité est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Comité est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

9 - ENGAGEMENTS

Le Comité s'est engagé, en vertu de contrats échéant jusqu'en mai 2034, à verser une somme de 59 705 \$ pour la location d'équipement et des services d'entretien.

Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 11 776 \$ en 2026, à 11 545 \$ en 2027, à 9 479 \$ en 2028, à 4 484 \$ en 2029 et à 4 484 \$ en 2030.

10 - ÉVENTUALITÉS

En cas de fermeture définitive ou partielle du Comité, ou de changements administratifs au sein de celui-ci, la convention collective stipule que l'employeur accordera à l'employé syndiqué une indemnité de départ de deux semaines par année d'ancienneté, jusqu'à un maximum de 40 semaines, en plus de donner un préavis de mise à pied. De plus, le Comité a accordé aux cadres des dispositions de même nature.

Au 31 décembre 2025, le total des indemnités de départ, excluant les charges sociales, s'élève à 946 687 \$ (1 010 471 \$ au 31 décembre 2024). Tout paiement pouvant résulter de ces indemnités serait imputé aux produits et charges de l'exercice alors en cours.

Dans le cours normal des activités, des réclamations en dommages et intérêts totalisant 7 500 000 \$, plus les intérêts, ont été déposées contre le Comité. À l'heure actuelle, il est impossible de déterminer le dénouement de ces réclamations et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard. Le procès a été fixé pour une durée de 18 jours, soit du 22 novembre au 15 décembre 2027.

Le Comité fait l'objet d'un recours collectif pour des dommages. Le montant réclamé est actuellement indéterminé. À l'heure actuelle, il est impossible de déterminer le dénouement de cette réclamation et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

	2025	ANNEXE D 2024
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
<i>MEMBRES DU COMITÉ</i>		
Allocations de présence	21 600	19 925
Charges sociales	695	637
	<u>22 295</u>	<u>20 562</u>